



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1322
21 novembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR L'APPLICATION DE LA RÉOLUTION 940 (1994)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 14 de la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité en date du 31 juillet 1994, dans lequel le Conseil m'a prié de rendre compte de l'application de la résolution tous les 60 jours à compter de la date de déploiement de la force multinationale.
2. Le Conseil se souviendra que, en application du paragraphe 6 de la même résolution, je lui ai présenté le 18 octobre 1994 un rapport sur les activités de la première équipe de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) (S/1994/1180). Ce rapport portait déjà sur l'application de nombreux aspects de la résolution.
3. Les membres du Conseil savent aussi que, conformément au paragraphe 13 de la même résolution, les États-Unis d'Amérique leur ont régulièrement fait rapport sur les activités de la force multinationale (S/1994/1107 du 28 septembre 1994, S/1994/1148 du 10 octobre 1994, S/1994/1208 du 24 octobre 1994 et S/1994/1258 du 7 novembre 1994).

II. RETOUR DU PRÉSIDENT ARISTIDE

4. Après le déploiement de la force multinationale, le Président Jean-Bertrand Aristide est rentré en Haïti, le 15 octobre 1994. Le même jour, comme envisagé au paragraphe 17 de la résolution 940 (1994), le Conseil a, par la résolution 948 (1994), levé toutes les mesures décrétées contre Haïti en application de ses résolutions 841 (1993) du 16 juin 1993, 873 (1993) du 13 octobre 1993 et 919 (1994) du 6 mai 1994.
5. Le 25 octobre, le Président Aristide a nommé M. Smarck Michel au poste de premier ministre. La nomination de M. Michel a été ratifiée par les deux chambres du Parlement le 4 novembre et son programme a été approuvé à l'unanimité par le Sénat le 6 novembre et à une majorité écrasante par la Chambre des députés le 7 novembre. Le nouveau gouvernement est entré en fonctions le 8 novembre.

III. VISITES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DE SON REPRÉSENTANT SPÉCIAL

6. Du 23 au 29 octobre 1994, mon Représentant spécial, M. Lakhdar Brahimi, s'est rendu en Haïti, accompagné de mon conseiller militaire, le général Maurice Baril, et d'un petit groupe de fonctionnaires du Département des affaires politiques et du Département des opérations de maintien de la paix. Pendant son séjour, mon Représentant spécial a rencontré deux fois le Président Aristide ainsi qu'un certain nombre de personnalités haïtiennes représentant le gouvernement constitutionnel et le Haut Commandement des forces armées haïtiennes. M. Brahimi s'est aussi entretenu avec les commandants de la force multinationale, le chef des moniteurs internationaux de la police et le représentant du programme actuellement chargé de former la police haïtienne, l'International Criminal Investigative Training and Assistance Programme. Des contacts ont été pris avec toute une gamme de personnalités des milieux politique, social, économique et religieux en Haïti ainsi qu'avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'organismes des droits de l'homme et d'organisations de collectivités locales. Enfin, M. Brahimi s'est entretenu avec les représentants des Amis du Secrétaire général pour Haïti, accrédités à Port-au-Prince. Les entretiens ont porté sur la situation sur place, le fonctionnement de la force multinationale et les conditions de la transition entre celle-ci et la MINUHA.

7. Je me suis moi-même rendu brièvement en Haïti le 15 novembre 1994, accompagné de ma Représentante spéciale, Mme Rosario Green, et de mon conseiller militaire, le général Baril. Nous avons été accueillis par le Président Aristide au Palais présidentiel, où le Président et moi-même nous sommes entretenus en tête à tête. Les membres de nos délégations se sont ensuite joints à nous pour une réunion plus générale. Nos entretiens ont porté sur la réconciliation nationale, le renforcement des institutions démocratiques et la revitalisation de l'économie haïtienne, ainsi que sur les élections législatives et les élections locales. Nous avons aussi abordé, entre autres questions, la future force de police, la restructuration de l'armée et la réforme du système judiciaire. J'ai assuré le Président Aristide que l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec l'Organisation des États américains (OEA), continuerait d'aider Haïti à progresser vers la réconciliation nationale, la stabilité politique et la reconstruction. J'ai également rencontré des fonctionnaires de l'ONU, les chefs d'organismes des Nations Unies en Haïti et les dirigeants de la MINUHA et de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH).

8. Immédiatement avec ma venue, l'ouragan tropical "Gordon" avait frappé Haïti, touchant surtout la région de Port-au-Prince ainsi que le sud et le sud-est du pays. Cet ouragan a fait plus de 400 morts et touché 55 000 familles dont 15 000 ont été laissées sans abri. Les organismes des Nations Unies en Haïti ont mis en commun leurs ressources d'urgence et ils ont à leur disposition environ 300 000 dollars des États-Unis pour venir en aide aux victimes. Le Gouvernement haïtien a organisé un groupe spécial présidé par le Ministre de l'agriculture, avec le concours des Ministères des travaux publics et des affaires sociales. Le groupe comprend des organisations non gouvernementales et des donateurs. Le représentant du PNUD et du Département des affaires humanitaires en assurera le secrétariat. À la demande du Coordonnateur des

/...

secours humanitaires en Haïti, une équipe spéciale sera déployée en Haïti par le Département pour aider aux secours.

IV. PRÉPARATIFS DU DÉPLOIEMENT DE LA MINUHA

9. Comme je l'indiquais dans mon rapport du 18 octobre 1994 (S/1994/1180), la première équipe de la MINUHA a établi des liens de coordination étroits avec la force multinationale, dont elle continue à suivre les opérations en même temps qu'elle prépare le déploiement de la Mission, conformément aux dispositions de la résolution 940 (1994). La première équipe compte actuellement 51 membres, militaires, policiers et administratifs confondus.

10. La première équipe a fait savoir que la force multinationale continuait d'oeuvrer à la réalisation des objectifs qui lui ont été fixés par la résolution 940 (1994), les incidents auxquels elle doit faire face étant rares et la population haïtienne dans son ensemble lui étant manifestement acquise. Les observateurs militaires de la première équipe de la MINUHA ont bénéficié d'une liberté de mouvement croissante au fur et à mesure que le déploiement de la force multinationale s'est élargi. Il n'a pas été signalé d'actes d'intimidation ou de violence dirigés contre l'ONU ou contre d'autres instances internationales. Des incidents isolés dirigés contre des Haïtiens ne s'en sont pas moins produits, en particulier dans les provinces. La plupart de ceux-ci revêtaient un caractère criminel.

11. Le personnel militaire et de police de la première équipe a également mené des activités de planification en vue du passage de la force multinationale à la MINUHA. Le personnel administratif a progressé dans l'évaluation des besoins en matériel et en personnel qu'aura la Mission. J'ai demandé qu'une équipe technique de spécialistes de l'administration et de la logistique soit envoyée en Haïti afin de travailler avec la première équipe à la mise en place de plans opérationnels et logistiques pour le déploiement de la Mission.

12. Parallèlement, les consultations avec les gouvernements se sont activement poursuivies au Siège en vue d'obtenir des contributions en personnel militaire et de police civile à la MINUHA et j'entends présenter sous peu au Conseil de sécurité mes recommandations à ce sujet.

13. Les principaux problèmes qu'il faudrait régler pour assurer une transition sans heurts de la force multinationale à la MINUHA, tels que ceux que posent la formation de la police haïtienne, l'établissement d'un calendrier pour les élections législatives prochaines et l'instauration d'un climat de sécurité et de stabilité continuent de faire l'objet de discussions tenues à Port-au-Prince, à Washington et à New York entre le Secrétariat de l'ONU, le Gouvernement haïtien, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et les autres parties intéressées.

14. La création de la nouvelle police haïtienne compte parmi les principaux sujets de préoccupation. La formation de la police haïtienne intérimaire a débuté, mais il faudra du temps pour doter cette force des effectifs nécessaires afin d'assurer efficacement le maintien de l'ordre de façon que la MINUHA puisse aider le gouvernement démocratique d'Haïti à s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en ce qui concerne le maintien du climat de sécurité et de

/...

stabilité qui doit être instauré avant que le mandat de la force multinationale arrive à son terme.

15. Le 28 octobre 1994, le Président Aristide a fait renvoyer les agents de la police rurale dits "chefs de section", qui avaient illégalement été réintégrés dans l'armée. Le haut commandement des forces armées d'Haïti a annoncé le 3 novembre 1994 que les activités des chefs de section avaient pris fin. Les commandants des départements avaient reçu pour instructions de recouvrer leurs armes, munitions et biens publics sans délai. Il faudrait, pour rétablir les structures institutionnelles et juridiques au niveau des communes, que le Parlement haïtien adopte une loi sur les collectivités locales.

16. Au paragraphe 10 de la résolution 940 (1994), le Conseil de sécurité a demandé que la MINUHA aide les autorités constitutionnelles haïtiennes légitimes à créer les conditions qui leur permettent d'organiser des élections législatives libres et régulières qui se dérouleront, si elles le demandent, sous la surveillance des Nations Unies, en coopération avec l'OEA. Le 26 octobre 1994, j'ai donc envoyé en Haïti une équipe électorale chargée d'évaluer les possibilités d'apporter une telle assistance. Le chef de la Division de l'assistance électorale du Département des opérations de maintien de la paix, M. Horacio Boneo, s'est à nouveau rendu en Haïti les 9 et 10 novembre 1994.

V. Droits de l'homme

17. Dans sa résolution 940 (1994), le Conseil de sécurité s'est déclaré gravement préoccupé par l'expulsion, le 12 juillet 1994, par le régime haïtien de facto de membres de la MICIVIH. En concertation avec le Secrétaire général de l'OEA, j'ai décidé de redéployer le personnel de base de la MICIVIH qui avait été temporairement évacué en République dominicaine. Un premier groupe d'environ 20 observateurs est déjà retourné en Haïti. Les effectifs de ce groupe seront prochainement portés à 50 personnes. J'ai l'intention de recommander à l'Assemblée générale, en concertation également avec le Secrétaire général de l'OEA, l'élargissement du mandat actuel de la MICIVIH et un nouveau renforcement de ses effectifs qui seraient portés à 230 observateurs, dont la moitié environ serait fournie par l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale doit examiner la question le 28 novembre 1994.

VI. Redressement économique

18. Enfin, conformément à la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité, qui réaffirmait que la communauté internationale s'était engagée à aider et à appuyer le développement économique, social et institutionnel d'Haïti, une équipe du Département des affaires humanitaires s'est rendue en Haïti le 25 septembre 1994 pour dresser la liste de tous les besoins d'assistance d'urgence. Elle s'est acquittée de cette mission en coordination avec le PNUD, d'autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Par ailleurs, une équipe de 35 membres s'est rendue à Port-au-Prince, le 4 novembre, dans le but de mettre à jour le programme d'urgence de redressement économique de Haïti. Cette équipe, emmenée par la Banque interaméricaine de développement, comprend des représentants du PNUD, d'autres organismes des

/...

Nations Unies, du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale ainsi que le conseiller économique de mon Représentant spécial.

VII. Recommandation

19. Le chef de la première équipe de la MINUAH a recommandé d'en renforcer les effectifs, au niveau notamment des observateurs militaires et de police des Nations Unies et des planificateurs militaires, de façon à faciliter la planification de la MINUAH, la détermination des conditions requises pour la transition et, avant tout, la préparation de la transition elle-même. Pour que la première équipe puisse s'acquitter de ces tâches, il faut qu'elle soit considérablement étoffée. Je recommande donc au Conseil de sécurité d'autoriser de porter au maximum à 500 personnes l'effectif de la première équipe de façon que celle-ci soit progressivement renforcée et soit ainsi tout à fait prête à s'engager dans la période de transition lorsque la MINUAH prendra le relais de la Force multinationale.
